



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service Eau, Risques et Nature

Unité Politique et Gestion de l'Eau

Arrêté préfectoral n° 19-DDTM85-546

portant modification de la composition de la
Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux du bassin du Lay

*Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite,*

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2015 du Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant,
- VU l'arrêté préfectoral n° 17-DDTM-68 du 2 février 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n° 97-DRCL/4-003 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,
- VU l'arrêté préfectoral n° 18-DDTM-455 du 9 mai 2018 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,
- VU la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée du 9 juillet 2019,

CONSIDERANT que la représentation de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée dans la Commission Locale de l'Eau permet d'avoir une représentation de l'ensemble des Communautés de Communes,

A R R E T E :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 18-DDTM85-455 du 9 mai 2018 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Est rajouté un membre de la CLE :

Communauté de communes pays de Fontenay-Vendée :
Monsieur Laurent DUPAS

Le reste de l'article 1 est sans changement. Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le

26 SEP. 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

Francois-Claude PLAISANT

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 19-DDTM85-546
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et gestion des eaux (SAGE) du bassin du Lay
Composition de la CLE du SAGE du bassin du Lay (59 membres)

1 Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (31 membres) :

Conseil régional des Pays de la Loire :

Monsieur Pierre-Guy PERRIER

Conseil départemental de la Vendée :

Madame Brigitte HYBERT

Représentants des maires du département de la Vendée :

Monsieur Jean-Claude AUVINET	Maire de La Réorthe
Madame Marie-Thérèse GEMARD	Conseillère municipale à Réaumur
Monsieur Olivier BAZIREAU	Maire de Menomblet
Monsieur Hervé ROBINEAU	Maire de Mouchamps
Monsieur Marie-Gérard MERLET	Adjoint de Château-Guibert
Monsieur Michel COTTEREAU	Adjoint de Champ-Saint-Père
Monsieur Christian AIME	Maire des Moutiers-les-Mauxfaits
Monsieur Joël BORY	Maire de Saint-Michel-en-l'Herm
Monsieur Jean-Marie ANGOTTI	Conseiller municipal à l'Aiguillon-sur-Mer
Monsieur Claude PREAU	Adjoint de Pouzauges
Monsieur Joël CHATEIGNER	Adjoint de Monsireigne
Madame Anne AUBIN-SICARD	Adjointe de La Roche-sur-Yon
Monsieur Frédéric PORTRAIT	Adjoint de Chavagnes-les-Redoux

Communauté de communes du pays de Chantonay :

Monsieur Daniel MENANTEAU

Communauté de Communes du Pays de St Fulgent – Les Essarts

Monsieur Jean-Octave AUDRIN

Communauté de communes Vendée Grand Littoral :

Monsieur Jannick RABILLE

Communauté de communes Sud Vendée Littoral :

Monsieur Jean ETIENNE
Monsieur James GANDRIEU
Monsieur Joseph MARTIN

Communauté de communes du pays de Pouzauges :

Monsieur Antoine HERITEAU

Communauté de communes pays de Fontenay-Vendée :

Monsieur Laurent DUPAS

Communauté d'agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » :

Monsieur Gérard RIVOISY

Communauté de communes du pays de la Châtaigneraie :

Monsieur Valentin JOSSE

Communauté de communes du pays des Herbiers :

Monsieur Gérard PREAU

Syndicat mixte Vendée Eau :

Monsieur Eric RAMBAUD
Monsieur Didier BOISSEAU

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin :

Monsieur Arnaud CHARPENTIER

Syndicat mixte pour l'entretien et la restauration du bassin versant amont du Lay (SYNERVAL) :
Monsieur Rémi PELON

Syndicat mixte du Marais Poitevin bassin du Lay :
Monsieur Thierry PRIOUZEAU

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (15 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée

Association Syndicale Autorisée de la Vallée du Lay

Association « Les vallées du Moyen Lay »

Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire

Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM)

Fédération des Syndicats de marais du Marais Poitevin

Union régionale des industries de carrières et matériaux de construction des Pays de la Loire

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Fédération départementale des chasseurs de la Vendée

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sèvre et bocage (CPIE)

Coordination pour la défense du Marais Poitevin (CDMP)

Association de défense des riverains du Lay

Union départementale des associations familiales (UDAF)

Ligue de Protection des Oiseaux de la Vendée (LPO)

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (13 membres)

- le Préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, coordonnateur du Marais Poitevin
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité
- le Délégué inter-régional Bretagne-Pays de la Loire de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- la Directrice générale de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- la Directrice départementale de la protection de la population de la Vendée
- le Directeur de l'Etablissement public du Marais Poitevin
- la Directrice déléguée du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

ou leur représentant.